

L'ÉVOLUTION DU BILINGUISME EN BRETAGNE

La fin du XX^e siècle est marquée pour le breton par des interrogations récurrentes sur le devenir même de la langue, mais aussi par l'aboutissement de diverses entreprises de longue haleine pour tenter de la pérenniser au travers d'un enseignement bilingue doublé d'une utilisation volontariste dans la vie sociale (familiale et locale, associative parfois en réseaux, voire dans un cadre officiel).

C'est ce double mouvement, contradictoire en apparence, fait d'un net recul et d'avancées modestes, à l'effet dialectique, amorcé dès le tournant de ce siècle, qui sera examiné ici au travers de l'usage de la langue bretonne. Celui-ci a évolué au cours des dernières décennies, notamment dans le domaine de l'enseignement et particulièrement au travers du bilinguisme précoce mis en oeuvre dans l'Académie de Rennes (par différents systèmes d'enseignement) avec ses aléas, ses problèmes, et ses perspectives, tels qu'on peut évaluer cet ensemble à la lumière de recherches récentes ou actuellement en cours.

I LE CONTEXTE D'UN PREMIER BILINGUISME (AU XIX^e)

1 SITUATION LINGUISTIQUE TRADITIONNELLE

La Bretagne a toujours connu peu ou prou, depuis qu'elle existe, soit depuis le V^e siècle environ, diverses situations de bilinguisme. A haute époque, les recherches (Fleuriot 1982) montrent la présence d'un bilinguisme breton-latin, ce dernier étant la principale langue écrite chez les clercs de la péninsule comme ailleurs en Europe, alors que la masse des nouveaux Bretons armoricains n'utilise comme langue vernaculaire que le vieux-breton ou *lingua britannica*, issue du celtique.

La francisation de la Bretagne a débuté très tôt, dès le moyen-âge, surtout après l'an mil, dans un Duché quasi indépendant, où les centres de pouvoir s'étaient vite déplacés vers l'est, cette zone dite « mixte » (britto-romane) déjà perdue par la langue bretonne, et les villes de Nantes et Rennes. Pour ce qui est de ce qu'on appelle désormais la Basse-Bretagne (moitié occidentale par opposition à la Haute-Bretagne orientale, où le breton a reculé devant le roman, devenu le parler gallo), l'usage populaire reste très largement monolingue pour la masse rurale et maritime, à l'exception de villes en développement. Sans doute y eut-il longtemps des situations de bilinguisme inégal, tant dans la petite noblesse terrienne, très nombreuse, que chez les nouveaux bourgeois des marchés et centres d'échanges. On peut estimer, selon les historiens (1996), que la Basse-Bretagne qui alors comptait environ la moitié du million d'habitants du Duché, était pour l'essentiel bretonnante, mais guère alphabétisée.

Cependant, depuis les lendemains du rattachement de la Bretagne à la France (1532), le français avait remplacé le latin comme langue officielle de l'État (état-civil, justice - édit de Villers-Cotterêts), tandis que le breton demeurait celle de l'Église dans toute la Basse-Bretagne (suivant la « règle d'idiome » du Pape Grégoire IX, 1270). Or l'Église catholique dominait alors, et pour longtemps, tout l'enseignement, tant dans les petites écoles que dans les séminaires ; le breton était ainsi la langue de cet enseignement rudimentaire et confessionnel, à côté du latin, et peu à peu du français.

Un fait illustre bien cet état de chose : la publication en 1499 d'un dictionnaire dit *Catholicon*, en trois langues (breton, français, latin - premier exemple de dictionnaire multilingue imprimé en France), pour faciliter l'apprentissage du français par « les pauvres clercs de Basse-Bretagne », nous dit son auteur.

2 BRETON LANGUE DE L'ENSEIGNEMENT DE L'ÉGLISE

Cette situation perdura jusqu'à la Révolution, au moins, où des politiques contradictoires furent mises en oeuvre, mais de façon éphémère : traductions des textes du corps législatif par la Convention (afin

de contrer le monopole de l'information dont jouissaient les recteurs de paroisse, estimés de moins en moins sûrs), puis sous la Terreur discours d'exclusion idéologique des idiomes tels le breton, suspect aux yeux de certains conventionnels de « fédéralisme » et de « superstition », comme le basque l'était de « fanatisme » etc. (Favereau 1993).

Tout ceci semble avoir eu peu d'effet à long terme, jusqu'à l'instauration de la République et de l'école de Jules Ferry (c. 1870). Selon les recherches de Michel Lagrée (1992) dans les archives diocésaines, les trois-quarts des écoles utilisaient le breton pour l'enseignement, dont même 6% le breton uniquement, alors qu'un quart n'utilisait que le français ; la proportion est la même dans les deux autres départements (Côtes-du-Nord, Morbihan) dont seule une moitié des territoires était bretonnante. D'autres sources sont à même de nous renseigner sur la réalité d'un tel enseignement resté très élémentaire, puisque portant sur la lecture plus que l'écriture, par le catéchisme et l'histoire sainte notamment. Il est toutefois indéniable que, dans une région sous-alphabétisée comme l'était la Bretagne jusqu'au début du XX^e siècle, la langue bretonne par son statut de langue sacerdotale ("langue des cieux" ou celle de "foi et Bretagne", selon les préceptes, tout comme le gallois était *iaith y nefoedd* chez les Protestants), a longtemps été le vecteur principal de l'apprentissage et de l'usage de la lecture, souvent dévote. Ce schéma peut toujours se vérifier chez les personnes nées au début du siècle, de nombreuses femmes étant alors monolingues (et encore au nombre de 100 000 en 1950), donc alphabétisées en breton seulement.

Quantitativement parlant, le XX^e voit le nombre de bretonnants augmenter sensiblement, ne serait-ce que du fait d'une forte démographie, pour atteindre un bon million, voire davantage à la veille de la première guerre mondiale. Cette situation sociolinguistique est bien documentée, grâce à diverses enquêtes au XX^e siècle et durant l'épisode de 1902, qui vit le gouvernement (Combes, radical anticlérical) s'opposer à la prédication en breton, suscitant de nombreuses réactions restées dans les archives. Ces sources, qui viennent d'être exploitées par F. Broudic (1997), après une thèse récente (1995), prouvent qu'au début du siècle, le breton était toujours la langue vernaculaire dans l'ensemble de la Basse-Bretagne, peu d'adultes étant à l'aise en français, ou à même d'en comprendre un minimum, à l'exception des villes relativement nouvelles qu'étaient Brest et Lorient, et de quelques autres rares centres urbains.

Au total, le schéma reste pratiquement le même qu'au cours des siècles précédents : la masse de la population rurale, souvent paysanne (à quelque 80% en Finistère au tournant du siècle) est globalement bretonnante, les anciens et les femmes sont souvent monolingues, alors que la plupart des hommes adultes connaissent plus ou moins le français du fait de la conscription, tandis que les jeunes générations connaissent ou au moins comprennent la « langue nationale » au sortir de l'école désormais obligatoire.

3 LA RUPTURE DE "L'ÉCOLE DE JULES FERRY"

C'est, en effet, par l'école qu'est venu le changement à la fin du XX^e siècle. Toutes les recherches et les témoignages recueillis concordent : conformément à l'article 14 du règlement des écoles primaires de Jules Ferry, « le français sera le seul en usage ». Ce choix délibéré, resté en vigueur durant toute la III^e République (comme la IV^e) était destiné d'abord à « nationaliser » le langage tout comme la population d'un État-nation imparfaitement unifié aux yeux du pouvoir, tant du point de vue économique que politique, en particulier dans un double contexte de la lutte contre l'Église restée fidèle à l'ancien Régime et d'une expansion coloniale de la France. C'est en cela que la problématique du bilinguisme en Bretagne s'articule en fonction des principes de la géopolitique française, par rapport à la place de l'allemand en Alsace et au rôle de l'arabe en Algérie, par exemple.

La question religieuse était, de fait, au coeur de la guerre civile froide que vont se livrer l'Église et l'État, notamment en Bretagne, bien au delà de la séparation du début du siècle ou de ses séquelles.

Certes, un bilinguisme de fait se maintient à l'occasion, ici ou là, selon divers témoignages (Du 1991). Mais globalement, la totalité de l'enseignement ou du cursus s'effectuera en langue française, sans doute au détriment de certains principes pédagogiques aujourd'hui admis. Dans une stratégie très offensive, qui vise en fait à faire des « Français » des Bas-Bretons, on utilisera largement pendant un demi-siècle et

plus, avec des exceptions locales, le « symbole », objet dérisoire donné à l'élève pour avoir parlé breton à l'école et valant punition. L'objectif mis en avant par nombre d'inspecteurs ou de responsables est la nécessité d'un bain linguistique autour de l'école, seul îlot francophone dans un océan de breton, puisque tel est le tableau qu'en donnent les mêmes, et qui concorde avec les témoignages de gens nés jusque tard dans notre XX^e siècle : en dehors de la classe, seul le breton restait en usage, tant dans la famille, le voisinage (la paroisse et ses alentours) que dans le travail, souvent de la terre ou de la mer, comme pour divers autres métiers ruraux. Le français n'est donc qu'une langue extérieure, celle de l'État (administrations - et encore pas toujours dans les conversations semi-privées, par exemple - ou armée, ainsi donc que l'école elle-même).

Beaucoup de préfets, inspecteurs, recteurs... ne cachent pas, bien au contraire, que leur ambition est d'éradiquer la langue bretonne. Ainsi, jusque dans les années 1920, le ministre de l'enseignement de Monzie, pourtant proche de l'écrivain bretonnant Anatole Le Braz, déclarait : « pour l'unité linguistique de la France, la langue bretonne doit disparaître ». Inutile de faire ici la litanie de déclarations d'exclusion, dont une des dernières est due à Pompidou en 1970 : « il n'y a pas de place pour les langues régionales dans une France destinée à marquer l'Europe de son sceau » (Piriou 1971).

Force est de reconnaître qu'une bonne partie des Bretons avait d'ailleurs intégré très tôt cette raison d'État du modèle républicain, à l'instar de Renan, bretonnant lui-même pourtant et chantre de « la poésie des races celtiques », tout père du positivisme républicain qu'il était, lui qui déclarait qu'une langue a toujours assez vécu lorsque la science en a fixé les caractéristiques pour l'avenir.

Dans le même temps, l'école de la République correspondait bien à une réelle demande sociale d'éducation, ne serait-ce que dans le contexte d'émigration ou d'exode rural, qui vont marquer la première moitié du XX^e siècle. Et c'est sans doute cette perspective de promotion par la mobilité nouvelle offerte à des populations rurales pauvres, sinon misérables, émigration combattue d'ailleurs par l'Église, qui justifie l'adhésion des Bretons à un tel système scolaire, tout brutal qu'il fût, comme il explique aussi le fait que la Bretagne, et singulièrement la Basse-Bretagne, figurent à la fin du XX^e siècle parmi les régions les plus et les mieux scolarisées de France.

La francisation du langage n'épargne pas le système concurrentiel de l'école privée catholique, issu des petites écoles, même si le breton y reste la langue usuelle pour l'apprentissage de la religion (catéchisme jusqu'au milieu du siècle). La compétition entre les deux systèmes explique cet autre ralliement, pédagogique, surtout sous la contrainte du fameux certificat d'études primaires, avec peu à peu une obligation de résultats pour ces écoles, vis-à-vis des familles, perspective de fonctionnariat oblige.

Ainsi va un système qualifié de modèle français, défini dès la création de la première école normale primaire de Rennes au XIX^e siècle comme devant « franciser le langage » et « moudre les différences » (Nicolas G 1993), et qui s'est étendu de proche en proche à l'ensemble de la population de la péninsule, comme de tant d'autres contrées, entre la fin de XIX^e et le milieu du XX^e siècle.

II L'ÉVOLUTION DE L'ENVIRONNEMENT BILINGUE

1 L'IDENTITÉ NÉGATIVE (1870-1970)

C'est dans ce contexte que s'est formée ce que les sociologues ont analysé depuis comme une « identité négative » (Elegoët 1975), apparue surtout entre la fin du XIX^e siècle et le milieu du XX^e, encore qu'il en reste de multiples échos ou traces dans la société contemporaine.

Elle s'est greffée sur ce qu'on pourrait appeler une identité traditionnelle ou archaïque, héritée des temps anciens. Tout au long du siècle dernier, les observateurs (voyageurs, écrivains etc.) opposent les « Bretons », habillés comme tels (en costumes dits « paysans »), fidèles à leurs coutumes, et ne parlant que leur langue, aux bourgeois ou, écrit-on souvent (comme en 1902), aux « Français », gens vêtus à la mode des villes, parlant français, et adhérant aux idées nouvelles.

Même si le costume et les marques extérieures de la bretonnité ont disparu au cours du XX^e siècle, d'abord chez les hommes, puis chez les femmes plus récemment, il en reste des traces encore aujourd'hui chez celles nées avant la première guerre, comme ces bigoudènes en coiffe photographiées ces dernières années en groupe (quelques centaines), ou ces deux femmes de l'île de Sein, Compagnons de la Libération, reçues à l'Élysée chaque 18 juin, sans compter le folklore qui a ressuscité ces habits de cérémonie.

Mais, dans la première moitié du XX^e siècle, le « Breton » ainsi désigné du doigt pour son altérité a eu tendance à nourrir un complexe d'infériorité, parfois accompagné d'une frénésie d'assimilation dans l'ensemble français qui était le vecteur de la modernité et du « progrès ».

De nombreux stéréotypes s'attachent à ce personnage du « Breton », tel le terme « plouc » (qui désigne ce type de personnage inculte et grossier) ou la caricature de Bécassine qui, comme on l'a noté, n'a pas de bouche, puisque ne parlant pas ou mal le français !

Ce sentiment de honte de soi comme de sa langue, a été étudié par l'ethnopsychiatrie, qui a pu y voir une des causes de plusieurs fléaux qui ont marqué les Bretons depuis, comme le suicide ou l'alcoolisme.

Quoiqu'il en soit, cette identité négative fut le prix à payer pour une assimilation qui a été soit souhaitée ou soit subie, mais qui apparaissait nécessairement comme un progrès, voire une réelle promotion sociale, comme cela est le cas d'autres populations, allogènes ou immigrées notamment.

Si cette identité négative du Breton a aujourd'hui disparu, pour l'essentiel, il n'empêche qu'elle a marqué des générations du siècle, en particulier dans les rapports à la langue bretonne et à son avenir, donc à son enseignement et à son statut public.

2 L'IDENTITÉ POSITIVE À LA FIN DU XX^E

Nous assistons aujourd'hui, après les césures marquantes qu'ont été mai 1968 et les années 1980, à un complet retournement de ces valeurs.

Le schéma précédent, celui de « l'école de Jules Ferry » (caduque, nous dit-on) et d'une nationalisation des comportements et des pratiques langagières, est aujourd'hui acquis et, dans le même temps, dépassé. La connaissance de la langue française est non seulement générale en Bretagne, mais son utilisation est constante dans tous les milieux et pratiquement toutes les familles, ne serait-ce qu'au travers de l'omniprésence des médias. Dans le même temps, la mondialisation à l'oeuvre amène une recherche de repères ou de racines afin de conjuguer, comme le disent certains, « le local et le global ». La langue bretonne, emblème de la bretonnité, retrouve ainsi une certaine légitimité. Notons d'ailleurs qu'en Bretagne, contrairement à d'autres régions (Alsace, Provence...), le discours néo-nationaliste français n'a que bien peu de prise, car il se heurte au discours de mouvements bretons globalement progressistes, lesquels se sont construits contre le nationalisme français et se veulent contre-culturels dans l'ensemble. Dans le même

temps, deux pôles de référence se sont imposés à présent, à côté de l'État central « jacobin » ou à tout le moins centralisé : la région et les collectivités locales (depuis la loi de 1982), et la Communauté Européenne, avec ses politiques et ses modèles en la matière (Grande-Bretagne ou Espagne). Ainsi, le rejet institutionnel des diverses langues de France (illustré par les refus successifs de signer la Charte européenne des langues minoritaires) se trouve-t-elle pris entre des dispositions générales, appuyées par de puissantes Euro-régions (Catalogne, Pays basque, Écosse), et des politiques de proximité, souvent plus sensibles à la demande sociale ou à la pression militante, telle qu'elles s'expriment à la base.

3 LA « DEMANDE SOCIALE »

La demande sociale en faveur d'un bilinguisme équilibré, aussi bien dans l'enseignement que dans la vie publique et les médias en particulier, est ancienne en Bretagne, puisqu'elle date de l'année 1870 avec la revendication d'un enseignement du breton (première pétition de celtisants, signée par Charles de Gaulle, l'oncle barde du général, qui récita ses vers à Quimper).

Aujourd'hui, c'est à partir de la base qu'elle s'exprime en matière scolaire, dans les différents systèmes bilingues qui vont être examinés. Concernant le réseau dit « associé » (des écoles *DIWAN*), ce sont les parents regroupés en AEP qui sont à l'origine de la création de nouvelles écoles ou de classes, et c'est l'association issue de ces conseils d'écoles qui gère les relations entre celle-ci et l'Éducation nationale. Dans les écoles bilingues publiques, c'est également presque toujours à l'initiative de parents (regroupés dans une association, l'APEEB, affiliée à la FLAREP), voire parfois d'élus, que s'ouvrent et que se maintiennent ou que se développent des classes, puis des filières bilingues. Il n'en va pas autrement dans l'enseignement catholique, où existe une association parentale (*DIHUN*), qui est d'abord un groupe de pression et de concertation avec les responsables de cet enseignement et les autorités académiques.

Le dialogue a donc lieu désormais entre le Recteur d'Académie, ou ses relais Inspecteurs d'Académie, et, d'une part, les parents d'élèves, parfois appuyés par les élus, d'autre part, les enseignants et leurs propres organisations.

1 LE OU LES MOUVEMENTS BRETONS, ET POUR LE BRETON

En parallèle, et en réaction à la politique scolaire et linguistique de la III^e République, puis des suivantes, s'est développé ce que ses acteurs et ses analystes (M. Nicolas 1982) appellent le « mouvement breton » ou, en langue bretonne, *emsav*.

Certes, la revendication linguistique n'est pas la seule qu'exprime ce mouvement aux facettes multiples et à l'histoire centenaire désormais. Mais elle est, pour ainsi dire la première, et a été longtemps l'objet d'un véritable *dissensus* entre le pouvoir républicain central et « les Bretons ». C'est sous cet angle que nous l'abordons brièvement ici.

Le premier mouvement breton, né à la fin du XIX^e siècle, est régionaliste et conservateur « blanc », en ce sens qu'il représente le « bloc agraire » (noblesse et clergé, ainsi qu'une fraction de la paysannerie). Il entend conserver la personnalité bretonne en l'état, y compris la langue bretonne, malgré l'État. Cette revendication est partagée par certains élus, ainsi que par des Républicains (comme Le Braz), et même des libertaires (Masson) qui voudraient ainsi arracher la masse paysanne bretonnante à la « réaction » cléricale. Son projet est l'apprentissage du français par le breton, soit l'inverse de la politique appliquée (méthode dite Carré). Cependant, son influence est importante dans l'école catholique, grâce à l'appui d'une large partie du clergé. La première guerre mondiale, par l'« union sacrée » qu'elle entraîne, sonne le glas du premier mouvement breton.

Le second *emsav*, borné par les deux guerres mondiales, se radicalise en de type plus nationaliste, inspiré par l'exemple irlandais de 1916, ainsi que par l'autonomisme alsacien alors puissant. Ce mouvement de revendication politique, mais aussi de création culturelle (artistique et littéraire), est contemporain d'initiatives qui couvrent tout le spectre idéologique de cette époque des extrêmes (Hobsbawn 1995). Le mouvement catholique bretonnant *Bleun-Brug* et la revue *Feiz ha Breiz* (Foi et Bretagne) oeuvrent pour la reconquête de l'école catholique, ce qui aboutira à la publication en 1936 d'un « Programme Breton pour les écoles catholiques » (enseignement de la langue, de l'histoire, de la géographie), étendu à l'enseignement public sous Vichy (1941). En 1933, s'était créé *Ar Falz*, mouvement laïque et progressiste, inspiré par l'exemple de l'URSS, et qui réclamait l'introduction du breton dans l'enseignement public, avec un programme qui paraît aujourd'hui très modéré : « admission de l'étude du breton comme seconde langue au baccalauréat et dans le programme des Écoles Normales d'Instituteurs ». Enfin, une association (ABES : *Ar Brezoneg er Skol*, Le Breton à l'École), faisait voter par une large majorité de communes bretonnes de toutes tendances un voeu pour cet enseignement, à partir de 1935. Là encore, la République resta inflexible, jusqu'à son effondrement.

Le troisième *emsav*, qui est divers et multiple, verra cependant aboutir ses revendications minimales avec la loi Deixonne de 1951 (après une première proposition communiste à la Libération, le breton étant considéré par les amis de Marcel Cachin, bretonnant lui-même, comme langue du peuple, voire du prolétariat). Cette loi autorise, pour la première fois, l'étude facultative du breton au lycée, en vue du baccalauréat. Il faut attendre l'après mai-68 pour voir le mouvement breton, désormais surtout ancré à gauche, obtenir divers résultats réglementaires qui satisfont en partie ses revendications : décret Guichard (1971), Charte Culturelle de Bretagne (1977), Institut Culturel de Bretagne (1982) etc. En attendant la signature, toujours différée, d'une Charte Européenne des Langues minoritaires, qui assurerait un meilleur statut légal, selon les associations liées à ce mouvement breton, devenu aujourd'hui l'expression associative d'une « société civile », relativement unanime sur ces points.

2 LES DÉVELOPPEMENTS DE L'ENSEIGNEMENT DU BRETON

Le développement de l'enseignement du breton suit le cours chaotique, mais somme toute ascendant, de cette histoire vieille d'un siècle.

Si on laisse de côté l'enseignement confessionnel où une tolérance au début du siècle, puis un certain volontarisme entre les deux guerres, assurent une présence du breton, ne serait-ce que par l'instruction religieuse, la langue est totalement absente de tous les niveaux d'enseignement, dans l'esprit qu'a bien décrit P.J. Hélias pour son pays bigouden (*Le Cheval d'Orgueil*, 1975), sauf à l'université. En effet, un enseignement y a été admis, d'abord payé par les départements à la fin du siècle, puis une chaire de celtique y est créée (1903), ainsi que des diplômes (DEC, 1906), à la demande d'universitaires prestigieux, la France ne pouvant être totalement absente des études celtiques, où l'Allemagne excellait, ainsi que la Grande-Bretagne, nouvelle alliée de l'Entente Cordiale. Malgré un dialogue entre ces universitaires et le pouvoir (ministres de l'Education etc.), jamais leurs demandes d'introduction du breton, alors langue très majoritaire dans son aire, ne furent prises en compte.

C'est dans la seconde moitié du XX^e siècle que se développe et même que s'accélère la mise en place d'un enseignement du breton : cours facultatifs dans les lycées à partir des années 1953 ; développement de ces cours et extension aux collèges dans les années 1970 ; reconnaissance de la « dignité » du breton par la Charte Culturelle de Bretagne proposée (puis « octroyée ») par le président Giscard d'Estaing aux Bretons, breton en option de type LV 2 (1979) ; création de postes propres, CAPES et cursus universitaire complet, puis ouverture de « filières bilingues » dans les années 1980 (postes académiques dits « Mitterrand ») ; enfin, intégration sous contrat du réseau *DIWAN* en 1992, et développement du bilinguisme à l'école, ainsi que d'un enseignement du patrimoine breton (ministère Bayrou).

3 LA SITUATION ACTUELLE

Le dernier quart du siècle marque donc une certaine accélération de ce processus de « normalisation » (comme l'on dit au delà des Pyrénées basques ou catalanes...). Deux facteurs peuvent l'expliquer : en Bretagne même, le développement d'une « identité positive » dont fait partie la langue bretonne, au moins de manière symbolique ; au niveau du pouvoir éducatif, le passage d'un système centralisé, au modèle unique, à une certaine diversité, revendiquée entre autres par les mouvements issus de 1968 (ministères Savary, puis Lang, et enfin Bayrou). Le discours officiel a même fait amende honorable sur ce point, non tant avec le « droit à la différence » repris par le candidat Mitterrand, puis contesté, que par les analyses de Bayrou défendant d'une même voix la francophonie et les "langues de France", dites minoritaires, comme l'expression d'un même besoin d'identité dans un monde en mutation.

IV LES SYSTÈMES D'ENSEIGNEMENT BILINGUE

1 CRÉATION DES ÉCOLES *DIWAN*

Une des étapes majeures de ce développement du bilinguisme a été la création, en 1977, des écoles *DIWAN*, sur le modèle de l'*ikastola* basque (née comme contre-projet populaire sous le franquisme répressif - selon le modèle D de MacKaye, théorisé d'après le bilinguisme des Chicanos, puis du Québec). Le projet consistait à mettre en place des écoles élémentaires (maternelles et primaires) de type associatif, gérées par les parents d'élèves pour assurer un apprentissage du breton de type immersif (bilinguisme immersif, selon le modèle D des Basques). Il correspondait à une double attente : celle d'un mouvement breton las d'escompter une quelconque satisfaction de ses revendications vieilles d'un siècle dans le cadre d'une Éducation Nationale monolithique, mais aussi certaines utopies éducatives, autogestionnaires par exemple, portées par le mouvement post-soixante-huitard. Son développement a été régulier, malgré ses difficultés financières, qu'ont pallié l'appui des collectivités locales, avant le contrat d'association signé en 1992. *DIWAN* gère à présent plusieurs dizaines d'écoles, trois collèges et un lycée, qui en 1998 scolarisent près de 2 000 élèves (progression de près de 20% par an), avec le choix d'un bilinguisme par immersion, où le français est enseigné après le breton, devenu ainsi langue principale de la pédagogie et de la communication dans ces écoles.

2 FILIÈRES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC

Parallèlement, l'enseignement public a mis en place des classes dites « bilingues » vers la même époque (1975-1980), bientôt organisées en réseaux, puis en « filières », de la maternelle au baccalauréat dans le meilleur des cas. L'enseignement du breton et du français s'y fait à parité (bilinguisme paritaire, modèle C, mais plus partiel dans le secondaire), selon des modalités variables (deux maîtres, l'un le matin, l'autre l'après-midi, ou les mêmes instituteurs enseignant dans l'une puis l'autre langue). Là encore, sous la pression d'associations de parents, d'enseignants, de militants, et d'élus etc., la tendance est à la multiplication de ces filières, qui ont dépassé le stade initial de l'expérimentation pédagogique et sont en augmentation constante (10% par an environ). Elles scolarisent à présent plus d'un millier d'élèves de l'Académie, surtout en Basse-Bretagne, mais aussi à Rennes...

3 DÉVELOPPEMENT DANS L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE

Enfin, fait paradoxal au regard de l'histoire, c'est l'école privée catholique (laquelle scolarise en Bretagne près d'un enfant sur deux) qui s'est mise la dernière à ce néo-bilinguisme. La régionalisation de 1982 ayant donné plus de pouvoirs aux départements en la matière, la revendication a été reprise par l'opposition à la nouvelle majorité de gauche, et certains départements (Finistère, Morbihan) ont ainsi fourni une aide financière importante à l'enseignement privé pour l'ouverture de filières plus ou moins bilingues, à l'exemple du public, souvent afin de préserver des écoles rurales menacées de fermeture, ou localement à cause de la concurrence du réseau *DIWAN*. Ces classes scolarisent, au total, près d'un millier d'élèves, sur un modèle qui ne diffère guère du public, sinon par l'offre diversifiée qu'elles proposent, la formation des enseignants (à l'université, puis à l'IUFM) étant désormais identique ou très proche. Il faut remarquer qu'à la base, ces trois systèmes entretiennent d'assez bons rapports, dans la mesure où tous trois se savent minoritaires dans leur propre environnement (cf. Actes du colloque de Plésidy, 1997 - Favereau 1998).

En effet, même si ces trois systèmes bilingues scolarisent plus de 4 000 élèves, avec à terme un objectif de 10 000 (seuil supposé assurer un renouvellement satisfaisant des locuteurs bretonnants - quelque

250 000 donc), ces chiffres restent très minoritaires en Bretagne (un demi million d'élèves dans l'Académie), et même en Basse-Bretagne, même s'il faut y ajouter les autres types d'enseignement du breton, soit en LV 2 ou LV 3, soit en initiation (12 000 élèves), sans parler de 22 000 au total, qui seraient concernés par un enseignement dit de culture bretonne, portant davantage sur le patrimoine (chiffres du Recteur Lhostis, 1997, qui souhaitait l'étendre à l'ensemble des élèves de l'Académie).

1 LE DISCOURS BRETONNANT

Comme on a pu le voir en filigrane, cette mise en place d'un néo-bilinguisme scolaire s'est faite sur la base d'un nouveau discours bretonnant, fort éloigné des arguments popularisés par ses devanciers, régionalistes de la Belle Époque, ou nationalistes de l'entre-deux-guerres, voire de l'après-guerre.

La légitimité de ce bilinguisme est assurée par le rayonnement des modèles extérieurs bien connus (Québec, par exemple), et surtout par l'exemple tout proche d'autres langues minoritaires d'Europe occidentale, comme les langues celtiques (gaélique d'Écosse, gallois) ou celles des communautés autonomes du Pays Basque, de Catalogne ou de Galice etc.

La mise en oeuvre d'un tel bilinguisme obéit donc à des universaux ou schèmes devenus universels pour ainsi dire, relayés par les diverses instances internationales qui accompagnent la mondialisation de nos territoires. Le bilinguisme précoce est aussi une autre approche, plus naturelle et plus aisée à mettre en oeuvre que l'étude de l'anglais en primaire. Pour autant, des expériences ont lieu : *DIWAN* enseigne certaines matières en anglais dans le secondaire (histoire-géographie, biologie - alors que l'instruction civique l'est en français), et on y initie les élèves volontaires à d'autres langues (basque, gallois), et même à l'arabe en primaire à Brest (O.F. 26/02/1998). Ce mariage de la bretonnité et d'un mondialisme bien accepté est également très remarquable dans la création culturelle des dernières années, notamment dans la musique bretonne et celtique (cf. Stivell chantant avec des artistes algériens, berbères, noirs, ou Marchand avec des tziganes roumains etc., parmi d'autres exemples significatifs).

Telle est la teneur du nouveau discours bretonnant, qui s'appuie sur les droits des minorités, y compris ceux des immigrés par exemple, et se positionne à l'opposé de tout nationalisme au sens franco-français que l'on connaît trop bien. Il faut d'ailleurs noter que, même entre les deux guerres, le nationalisme breton, s'il a pu connaître des errements, s'est toujours considéré comme solidaire des diverses minorités, tant étrangères (Basques durant la guerre civile) qu'appartenant à l'empire français (des colonies), ne serait-ce que sur la base d'intérêts communs face à un même État.

Aujourd'hui, le discours bretonnant est donc nettement de type progressiste et unanimiste (droit des enfants et des familles à apprendre la langue minorisée etc.). C'est d'ailleurs le député Kofi Yamgnage, vainqueur du « député *DIWAN* » (centriste) Cozan, et maire noir médiatisé de Saint-Coulitz, qui préside le groupe de parlementaires récemment créé pour les langues régionales.

Les motivations, telles qu'on peut les résumer, en l'absence d'étude exhaustive, sont de plusieurs types : apprendre la langue de l'environnement familial (surtout de grands-parents) ou du voisinage, y compris parfois pour les nouveaux arrivants, qui s'intègrent mieux ainsi ; participer à un renouveau culturel remarqué depuis ces dernières décennies ; favoriser l'ouverture d'esprit dès le plus jeune âge, par un passage d'une langue à l'autre, de façon moins artificielle et plus cohérente que par l'apprentissage précoce d'une quelconque langue étrangère, modèle si mal maîtrisé par le système éducatif français.

2 DÉCLIN DES PARLERS ET RENOUVEAU DES LOCUTEURS

Ce développement du bilinguisme est aussi à mettre en relation avec le destin de la langue bretonne. Un certain consensus s'étant dégagé dans la population (plus des trois-quarts, voire 90% des jeunes, au vu des sondages), comme chez nombre d'élus et de responsables, ce bilinguisme institutionnel n'est plus désormais qu'une affaire de mise en oeuvre de principes et de politiques bien définies, sorte d'« intendance » destinée à suivre le mouvement général.

Le problème réside plutôt dans l'urgence, face à la situation linguistique globale. Les deux courbes sont les suivantes : déclin accéléré des parlers « natifs » du simple fait de la démographie, avec la « queue » en ciel de traîne de ce million de bretonnants hérités des siècles passés, face à un renouveau limité.

Notons qu'en cela, la situation du breton dans l'enseignement comme dans la communauté linguistique au sens large ne diffère guère de celle d'autres langues comparables : gaélique d'Écosse, avec quelque 5 000 scolarisés pour moins de 100 000 locuteurs ; gallois, exemple positif d'un renouveau acquis par le bilinguisme scolaire de deux générations et la médiatisation moderniste de la langue ; basque (environ 4000 élèves « bilingues » en France également), avec des nuances des deux côtés des Pyrénées etc.

L'école, en effet, ne peut à elle seule suppléer la famille d'antan, voire la société traditionnelle, qui se déroberait, si ce n'est déjà fait. S'il y a bien production de bilinguisme par l'école, elle n'assure pas de reproduction d'un bilinguisme équilibré, et en laisse le soin à la société. Dès lors, se pose l'articulation de ce bain linguistique minoritaire, si tant est qu'il soit satisfaisant en lui-même, avec la socialisation plus large des enfants, puis des adolescents etc. Ce qui débouche, inévitablement, sur la place de la langue minorisée dans la vie publique, voire dans la vie tout court.

3 ASPECTS QUALITATIFS DU RENOUVEAU BILINGUE

Entre autres questions, se pose alors également en Bretagne, comme ailleurs, celle de la qualité d'un tel enseignement bilingue et du renouveau des locuteurs qu'il est censé assurer.

En breton, comme en basque, ou en irlandais etc., les parlers traditionnels sont caractérisés par une variété dite dialectale, accentuée en Bretagne par l'existence en amont de normes diocésaines écrites durant trois siècles (XVII^e-XVIII^e), à l'ombre de l'Église, avant l'unification des graphies au XX^e siècle, laissant d'ailleurs entier ou presque l'aspect parlé. Du fait du *dissensus* déjà souligné entre le breton et l'école, le sort de la langue est resté longtemps entre les mains d'érudits indépendants de toute puissance publique, et le standard, dit littéraire (comme le basque unifié ou *euskara batua*), n'est pas toujours en phase avec le breton spontané des diverses aires de Basse-Bretagne. C'est sur ces sujets que porte la recherche linguistique et sociolinguistique, dont voici un exemple pour terminer ce panorama.

Un projet de recherche commun aux pays celtiques (Bretagne, Écosse, Galles, Irlande), soutenu par la Communauté Européenne et les collectivités concernées, est mené par nos universités depuis quatre ans, afin d'évaluer la qualité et les éventuels dysfonctionnements de ce néo-bilinguisme, tel qu'il existe dans nos différents pays, de manière assez proche au total. Après quatre années de recherches et de travaux menés en parallèle ou en commun, voici quelles en sont les conclusions.

Au plan général de l'apprentissage, il apparaît bien que le système immersif est préférable à celui qui place la langue minoritaire en position de langue « étrangère » dans son propre pays. Dans le cas du breton, la maîtrise de la langue de communication apparaît assez satisfaisante, du moins dans une perspective d'apprentissage à terme (niveau collège). Au cours des premières années, qui sont au centre de cette étude (bilinguisme précoce de 2 à 6 ans), le système morpho-syntaxique du breton, très différent du français, semble acquis dans l'ensemble, même si des interférences existent (surtout dans le sens d'un contact français > breton, bien évidemment), par exemple pour l'ordre des mots dans la phrase, globalement fidèle au modèle des natifs, mais pas toujours en détail ou en pourcentage d'occurrences, par exemple. De même, le système phonologique apparaît assez correctement maîtrisé dans l'ensemble, permettant sans doute un meilleur apprentissage d'autres langues par la suite ; mais il connaît au départ quelques interférences, que n'ignore d'ailleurs pas le français lui-même (phonèmes /r/ & /x/, cf. français *beur* et « jeune » désormais, français du Midi). Pour ce qui est du lexique, il apparaît que celui des enfants ainsi scolarisés obéit tout autant, fort logiquement, aux choix scolaires et périscolaires (manuels, même pour les tout petits), ainsi qu'à des choix linguistiques (puristes ou populaires en l'occurrence) pris en amont, qu'à la pratique de l'environnement immédiat, moins prégnante que dans le cas d'une acquisition « spontanée ». Car il est absolument certain que l'école en breton, à l'instar de l'institution scolaire par rapport au français ou aux

variétés de français hexagonale, représente pour ces enfants ainsi scolarisés une vraie norme qui transcende tout autre standard, au moins durant leur scolarité, voire même le breton familial ou extra-familial, d'autant que cette norme en puissance est relayée par des médias s'exprimant dans la langue, selon des standards assez proches.

Autant dire que le développement d'un tel bilinguisme, voire d'un néo-bilinguisme en Bretagne et dans les pays celtiques (ainsi à Belfast - cf. Favereau 1998), comme ailleurs en Europe, soulève autant de questions qu'il n'en résout, dès lors qu'il bénéficie d'une dynamique générale dans le nouveau contexte de la mondialisation des cultures, ainsi que d'une demande sociale de base, elle-même complexe, mouvante, et parfois contradictoire. Ce qui revient à dire que ce bilinguisme minoritaire assez nouveau a déjà acquis autant d'épaisseur sociohistorique que les mouvements dont il est issu, ce qui, somme toute, devrait être plutôt rassurant pour l'avenir de nos recherches en sciences humaines.

Francis FAVEREAU
Laboratoire Bretagne & Pays celtiques
Université de Rennes 2 -
Haute-Bretagne

- Broudic F., *La pratique de la langue bretonne de la fin de l'ancien Régime à nos jours*, Rennes : PUR, 1995
- Broudic F., *L'interdiction du breton en 1902*, Spézet : Coop-Breizh, 1997.
- Du (Klaoda an), *Histoire d'un interdit. Le breton à l'école*, Lesneven : Hor Yezh, 1991.
- Elegoët F., *Mémoires d'un paysan du Léon*, Rennes : Breizh, 1975.
- Favereau F., *Bretagne contemporaine - langue, culture, identité*, Morlaix : Skol Vreizh, 1993.
- Favereau F., *Bilinguisme précoce en Bretagne, pays celtiques et Europe atlantique* (Actes du colloque 1997), Rennes : PUR. (sous la direction de - à paraître fin 1998), 1998.
- Fleuriot L., *Les origines de la Bretagne*, Paris : Payot, 1982.
- Skol Vreizh, *Toute l'histoire de Bretagne*, Morlaix : Skol Vreizh, 1996.
- Lagrée M., *Religion et cultures en Bretagne (1850-1950)*, Paris : Fayard, 1992.
- Nicolas G., *Instituteurs entre politique et religion. La première génération de normaliens en Bretagne au XIX^e siècle*, Rennes : Apogée, 1993.
- Nicolas M., *Histoire du mouvement breton emsav*, Paris : Syros, 1982.
- Piriou Y-B., *Défense de cracher par terre et de parler breton* (préface à une anthologie bilingue), Paris : P.J. Oswald, 1971.